

Retraite

Aide à la décision

Rente sans réduction

Pour recevoir une rente sans réduction, vous devez, soit

- ◆ être âgé d'au moins 61 ans au 1^{er} juillet 2019 OU être éligible au facteur d'admissibilité 90 (avoir un minimum de 60 ans + le nombre d'années de service pour l'admissibilité à la rente) à compter du 1^{er} juillet 2019 OU avoir un minimum de 35 ans de service.

Le nombre maximal d'années de service pour le calcul de la rente est de 40 ans pour recevoir une rente maximale de 80 %

(À titre indicatif : 35 ans: 70 %, 36 ans: 72 %, 37 ans: 74 %).

Rente avec réduction

Vous pouvez toutefois recevoir une rente avec réduction si vous êtes âgé d'au moins 55 ans, mais que vous comptez moins de 35 ans de service, avec le taux de réduction suivant :

- ◆ 6 % par année d'anticipation

Questions fréquentes

Qui puis-je contacter pour obtenir de l'information supplémentaire? <ul style="list-style-type: none">• Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à consulter le site Internet de Retraite Québec à l'adresse : http://www.retraitequebec.gouv.qc.ca.• Au besoin, n'hésitez pas à contacter le Guichet d'accès, rémunération et avantages sociaux.
Quelle est la procédure à suivre? <p>Étapes préalables à la retraite (en cours d'emploi) : S'assurer que tous les rachats sont faits (voir la section <i>Rachat de service</i> pour plus d'informations).</p> <p>Afin de vous assurer que les rachats ont bien été effectués, vous pouvez communiquer avec l'organisme gouvernemental Retraite Québec et demander un <i>État de participation</i> pour vérifier votre dossier. Si vous souhaitez faire des rachats d'années de service, consultez la section <i>Rachat de service</i> pour plus d'informations.</p> <p>À tout moment, vous pouvez communiquer avec le Guichet d'accès, rémunération et avantages sociaux afin de vous accompagner dans votre démarche.</p> <p>12 à 14 mois avant votre départ à la retraite : Effectuez des démarches pour obtenir l'estimation de votre rente à la retraite. Pour ce faire, 3 possibilités s'offrent à vous :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Utilisez l'outil d'estimation de rente de Retraite Québec. Pour ce faire, vous aurez besoin de votre relevé de participation RREGOP. À noter que ce dernier sera disponible via Mon dossier sur le site de Retraite Québec et ce, au courant de l'automne 2021.◆ Demander une estimation de rente de retraite en communiquant avec Retraite Québec au numéro de téléphone sans frais suivant : 1-800-463-5533. Vous recevrez un document à votre domicile vous indiquant le montant brut de votre rente de retraite. Ce document ne vous engage à rien; <p>3 mois avant votre départ à la retraite : Compléter le formulaire d'avis de départ en spécifiant la date effective de votre retraite et le transmettre au service Guichet d'accès, rémunération et avantages sociaux pour effectuer votre demande de retraite.</p> <p>Compléter le formulaire RSP-079 (Demande de prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public) disponible sur le site de Retraite Québec et le transmettre, accompagné d'un chèque portant la mention <i>ANNULÉ</i>, à Retraite Québec via le service en ligne : https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/services-en-ligne-outils/Pages/transmettre-un-document-par-Internet.aspx</p> <p>Un minimum de trois (3) mois de délai est recommandé par Retraite Québec pour le traitement de votre demande afin d'assurer le dépôt de votre rente le mois suivant votre date de retraite.</p> <p>Le paiement de votre rente s'effectuera via dépôt direct le 15 de chaque mois.</p> <p>La paie suivant votre départ à la retraite. L'employeur vous versera l'ensemble des sommes dues telles que banque de maladie, fériés, vacances en cours et vacances accumulées.</p> <p>Dès votre retraite, vous n'aurez plus accès au régime d'assurance collective administré par notre établissement. Vous devrez adhérer à une assurance médicaments avec votre conjoint, si celui-ci a accès à une assurance privée, ou vous inscrire auprès de la RAMQ.</p> <p>Par contre, pour les régimes optionnels, vous recevrez une correspondance de votre compagnie d'assurance qui vous offrira une assurance privilège. Il vous appartiendra d'accepter ou de refuser cette assurance. Vous pouvez également consulter d'autres compagnies d'assurance pour connaître les régimes offerts selon votre situation et vos besoins.</p>

Informations sur les assurances disponibles à la retraite

SSQ

1 877 561-8080 ou www.ssq.ca

Desjardins sécurité financière

1 800 463-7843 ou www.desjardinsassurancevie.com

La Capitale

1 800 463-4856 ou www.lacapitale.com/fr/particuliers/assurances/assurance-collective

Liens utiles

Service gratuit de planification de la retraite

1 866 665-0500 ou www.lacapitale.com

Retraite Québec

1 800 463-5533 ou www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Régie des rentes du Québec

Historique de vos employeurs

Pour avoir de l'information sur votre dossier ainsi que pour avoir de l'aide pour remplir le formulaire de demande de rente 1 800 463-5185 ou www.rrq.gouv.qc.ca

RAMQ

Pour vous inscrire au régime d'assurance maladie du Québec si votre conjoint(e) ne détient pas d'assurance ou si vous n'avez pas de conjoint(e)

1 800 561-9749 ou www.ramq.gouv.qc.ca